

LE REVERSEMENT DES TRACTEURS : ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES ...

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les tracteurs de plus de 600 kg doivent être obligatoirement équipés d'une structure anti-reversement aux normes.

«Votre tracteur bascule, et c'est toute votre vie qui bascule», tel est le message diffusé par les caisses de MSA dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

Tous les tracteurs en service dans les exploitations agricoles de plus de 600 kg doivent obligatoirement être équipés d'un dispositif de protection en cas de reversement, depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette obligation s'impose à toutes les exploitations agricoles, avec ou sans salarié(s).

Ces structures peuvent prendre, par exemple, la forme d'un arceau arrière ou d'un cadre à quatre montants ayant pour avantage de protéger le conducteur en cas de chutes d'objets.

Ces protections doivent répondre à des normes et prescriptions techniques précises.

Pour plus d'informations et de conseils, prenez contact avec un conseiller prévention de la MSA.

LE CIRCULATION DES ENGIN AGRICOLES SUR LA ROUTE : UN RISQUE PROFESSIONNEL A PRENDRE EN CONSIDERATION

Les temps de trajet des tracteurs et matériels agricoles sur les routes sont de plus en plus importants. La cohabitation avec les autres véhicules peut être une source d'accident potentiel. La conduite au travail est un risque professionnel dont il faut tenir compte.

Le risque routier est un risque professionnel à part entière, tant pour les exploitants que pour les salariés agricoles.

Les facteurs de danger sont multiples : instabilité du chargement, matériel à fort gabarit, déplacements de nuit, réseaux routiers très fréquentés, le manque de sommeil, la banalisation des trajets quotidiens...

Les temps de trajet sur la route s'allongent du fait de l'éloignement de plus en plus important des parcelles : le danger sur la route s'accroît dans les mêmes proportions.

Des statistiques concernant uniquement les accidents de circulation de salariés agricoles montrent que 40 à 45 % des accidents du travail mortels sont des accidents de circulation.

En matière de prévention efficace du risque routier, il est possible d'agir sur :

- la signalétique des engins agricoles (gyrophare, éclairage, barres réfléchissantes,...),
- l'état des véhicules (freinage, ...),
- le conducteur (prise en compte de la fatigue, ...),
- l'organisation du travail (limiter les déplacements, ...),
- la communication auprès des salariés,
- ...

Conduire, c'est travailler. Prévenir du risque routier, c'est s'entourer d'un maximum de précautions pour réduire ce danger et ses conséquences pour vous et pour nous.

Pour plus d'informations et de conseils, prenez contact avec un conseiller prévention de la MSA.